

Compte rendu **SUCCINCT**  
de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**  
du **lundi 15 Mai 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le **QUINZE MAI** à 19 h 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de M. Romain ROUAULT, Maire.

La Séance a été publique

**Etaient présents :**

M. Romain ROUAULT, Maire, M. Thierry BLANGY, Mme Sheila ROQUILLET, M. Grégoire BAILLEUX, Mme Marinette CORNE, Mme Valérie CHENEAU, M. Jérôme NEVEU, M. Jérôme HOYAU, Mme Nicole ARTH, M. Dominique HUETZ, M. Daniel SOLET, Mme Corinne LECOMTE

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :**

Mme ARTH Nicole donne pouvoir à M. HUETZ Dominique  
M. Jean-Sébastien HALLAIN donne pouvoir à M. Jérôme NEVEU  
Mme Caroline GICQUEL donne pouvoir à Mme Sheila ROQUILLET  
Mme Christine GUYON donne pouvoir à M. Thierry BLANGY

**Absents excusés :** *néant*

Convocation du 09 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 4

Votants : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.



- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Avril 2023
- 3 Chartres Métropole Aménagement : Rapport des actions entreprises
- 4 Partenariat pour le portage des repas
- 5 Avenant au marché des travaux du Pont Rue de la Mairie
- 6 Validation de devis travaux
- 7 Sens de circulation Rue de Chartres
- 8 Subventions aux associations 2023
- 9 Jury d'Assises
- 10 Informations diverses et Tour de table

**1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. BAILLEUX Grégoire est désigné Secrétaire de séance.

**2 - APPROBATION DE LA SEANCE DU 20 Avril 2023**

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Avril 2023 :

**VOTE : POUR 11**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 4** (4 absentions car étaient absents)

### 3 – CHARTRES METROPOLE AMENAGEMENT : Rapport des actions entreprises

Délibération n° 23-05.01 du 15 Mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ☛ PREND ACTE du rapport sur les actions entreprises par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire sur les comptes et la gestion de de celle-ci au cours des exercices 2014 à 2019,
- ☛ CHARGE le maire de communiquer la présente délibération à la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire.

### 4 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PORTAGE DE REPAS

*Le Maire propose de conclure une convention de partenariat avec LES JARDINS D'ARIANE concernant les portages de repas.*

*Il est convenu que ces repas seront confectionnés et livrés aux personnes par leurs propres soins.*

Délibération n° 23-05.02 du 15 Mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ☛ FIXE la date de démarrage de cette prestation, au 1<sup>er</sup> Juin 2023,
- ☛ DEMANDE qu'une communication doit être faite régulièrement auprès de la Mairie pour connaître la liste des bénéficiaires et le rythme de prise des repas,
- ☛ DONNE tous pouvoirs de signature au Maire dans le cadre de cette prestation.

### 5 – AVENANT N°2 : MARCHE DU PONT DE LA MAIRIE

*Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le chasse roues du pont, qui débordait devant le portail en bois du côté de la mairie.*

Délibération n° 23-05.03 du 15 Mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ☛ VALIDE l'avenant n° 2 au marché, d'un montant de 1 600.00 € HT soit 1 920.00 € TTC.
- ☛ PRECISE que le montant total du marché est porté à 278 930.00 € HT soit 334 716.00 € TTC.
- ☛ AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la validation de cet avenant.
- ☛ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours

### 6 – VALIDATION DE DEVIS DE TRAVAUX

#### Jeux de l'Ecole Maternelle

Les jeux qui sont dans la cour de l'école maternelle doivent être rénové / changés.

Lors de la commission travaux du 11 mai 2023, les membres ont étudié les devis reçus.

Délibération n° 23-05.04 du 15 Mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ☛ RETIENT la proposition de la société RECREACTION.
- ☛ AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

#### Alarme Incendie Salle des Fêtes

Lors du passage de la Commission de Sécurité, lors de l'été 2022, il a été relevé que l'alarme incendie de la Salle des Fêtes n'était pas aux normes.

Délibération n° 23-05.05 du 15 Mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ☛ RETIENT la proposition de la société A.P.S.
- ☛ AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

## 7 – SENS DE CIRCULATION RUE DE CHARTRES / ACCES ZA DU BREHARET

### Zone d'activités du Bréharet

*Chartres Métropole a présenté son projet d'étude pour l'extension de la zone d'activités du Bréharet.*

#### Délibération n° 23-05.06 du 15 Mai 2023

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- ☛ **REFUSE** la proposition n° 1 de l'étude, proposant des accès directs sur chaque parcelle, sur la Rue des Tourelles et la Rue de Chartres,
- ☛ **RETIENT** la proposition n° 2 de l'étude, pour des raisons de sécurité :  
l'accès à cette extension se fera uniquement par la Rue des Tourelles, par la création d'une voie d'accès à l'intérieur de cette zone, permettant l'accès aux différentes parcelles.
- ☛ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

### Sens de circulation Rue de Chartres

*L'étude de la mise en sens unique a été étudiée et discutée.*

*La portion de route située entre la Rue des Tourelles et la Rue du Biloir (entrée du bourg) reste en double sens, comme actuellement.*

#### Délibération n° 23-05.07 du 15 Mai 2023

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (11 pour, 4 abstentions)**

- ☛ **DECIDE** que la circulation, sur la portion située entre la RD 823 et la Rue des Tourelles, se fera sur la Rue de Chartres (RD 105.4) : en sens unique depuis la RD 823 en circulant vers la Rue des Tourelles
- ☛ **PRECISE** qu'il s'agit d'une période d'essai de 6 mois, après laquelle un nouveau point sera fait.
- ☛ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

## 8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

#### Délibération n° 23-05.08 du 15 Mai 2023

Les Conseillers Municipaux qui sont liés à certaines associations quittent la salle pour ce vote.

Les membres de la Commission Vie Publique, en date du 04 Mai 2023, ont étudiés les demandes de subventions faites par les associations, pour l'année 2023 :

- ☛ 500 € : St-Prest / Gasville-Oisème Environnement
- ☛ 600 € : Le PANIER DE LA ROGUENETTE
- ☛ 1 600 € : Les BLES D'OR de Gasville-Oisème
- ☛ 300 € : SCRABBLE Gasville-Oisème
- ☛ 300 € : Association sportive du Collège Soutine de Saint-Prest
- ☛ 100 € : La PREVENTION ROUTIERE
- ☛ 100 € : Association FRANCE ADOT 28

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents**

- ☛ **APPROUVE** le versement des subventions ci-dessus, pour un montant total de 3 500 €
- ☛ **PRECISE** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits votés au Budget Primitif 2023, à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé"

## 9 – TIRAGE AU SORT POUR LA LISTE PREPARATOIRE AU JURY D'ASSISES

3 électeurs ont été tirés au sort.

## 10. INFORMATIONS DIVERSES

Nous n'avons reçu aucune question écrite de la part des Conseillers Municipaux.

*La séance est levée à 21 h 15*

Le Maire,  
**Romain ROUAULT**



Le Secrétaire de séance,  
**Grégoire BAILLEUX**

